

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**

**Séance du 19 octobre 2021**

**OBJET :**

**Avenant N°1 à la convention relative à la mise en place d'un dispositif d'aide au paiement des factures d'eau**

**Rapporteur : Mme CADET**  
Délibération n°2

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

L'article 28 de la loi n°2013-312 du 15 avril 2013, ou loi « Brotte », a instauré la possibilité, pour les collectivités territoriales, de mettre en place une expérimentation, pour une durée de 5 ans, en vue de favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau.

A ce titre, par délibération du 29 mars 2013, le conseil de communauté urbaine du Grand Nancy, a approuvé le principe d'une expérimentation en matière de tarification sociale, puis a arrêté par délibération du 28 juin 2013, la répartition entre les CCAS de l'enveloppe de crédits alloués au dispositif.

Cette expérimentation a été prolongée jusqu'au 15 avril 2021 par la loi de finances pour 2019. Aussi, le conseil de métropole du Grand Nancy a proposé au CCAS d'Essey-lès-Nancy une nouvelle convention relative à la mise en place du dispositif d'aide au paiement des factures d'eau acceptée lors du conseil d'administration du 26 septembre 2019.

Pour rappel, en 2019, le montant alloué au CCAS d'Essey-lès-Nancy s'élevait à 5 113 €.

En contrepartie, le CCAS s'est engagé à respecter les obligations suivantes :

- consacrer exclusivement la subvention allouée par le Grand Nancy à l'aide au paiement des factures d'eau ou de la part des charges locatives correspondant à la consommation d'eau des foyers en grande difficulté,
- prendre en charge l'instruction de chaque demande d'aide qui lui parvient ou qui lui est transmise par le Grand Nancy,
- au terme de l'instruction des demandes, le CCAS décide ou non d'attribuer une aide dans le respect des modalités fixées par la délibération du Grand Nancy du 28 juin 2013,

- transmettre à la Métropole un état récapitulatif anonymisé des aides allouées, à l'issue de chaque année et au plus tard le 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante,
- si l'état récapitulatif remis fait apparaître un reliquat, ce dernier sera mandaté par le CCAS à la Métropole à la clôture de l'exercice.

La présente convention a pris fin le 15 avril 2021. Or, la métropole du Grand Nancy propose de proroger cette convention jusqu'au 31 décembre 2021, conformément à la loi 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Au terme de la signature de cet avenant, il sera procédé au versement d'une subvention de 5 421 € pour l'année 2021 au profit du CCAS d'Essey-lès-Nancy

### **PROPOSITION**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser la signature par le Président du CCAS d'Essey-lès-Nancy de l'avenant N°1 à la convention relative à la mise en place du dispositif d'aide au paiement des factures d'eau ci-annexé.

### **DELIBÉRATION**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 21 octobre 2021.

**Pour extrait,**

**Le Président,**  
  
**Michel BREUILLE**

A circular blue ink stamp is positioned to the left of the signature. The text within the stamp reads "Essey-lès-Nancy" in the center, and "CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE" around the perimeter.

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**REUNION DU MARDI 19 OCTOBRE 2021**

**SOUS LA PRESIDENCE DE  
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	12
Nombre de votants	14

**PRESENTS :**

Mmes Nadine CADET, Evelyne DEVOUGE, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Annette FRANCISCO, Janine MARCHAL, et Claudine ROBERT.

MM. Jacques THOUVENIN, Gabriel HOFFER, Christophe CHEVARDÉ et Claude CHASSARD.

**POUVOIRS :**

Mme Catherine CHOPIN-RENAULD à M. Christophe CHEVARDÉ.  
Mme Françoise VIRIOT à M. Claude CHASSARD.

**EXCUSÉE :**

Mme Marie-France METZELARD.

**ABSENTS :**

Mme Geneviève BENJAMIN et M. Patrick CAILMAIL.

**Pour extrait,**

**Le Président,**  
  
**Michel BREUILLE**

